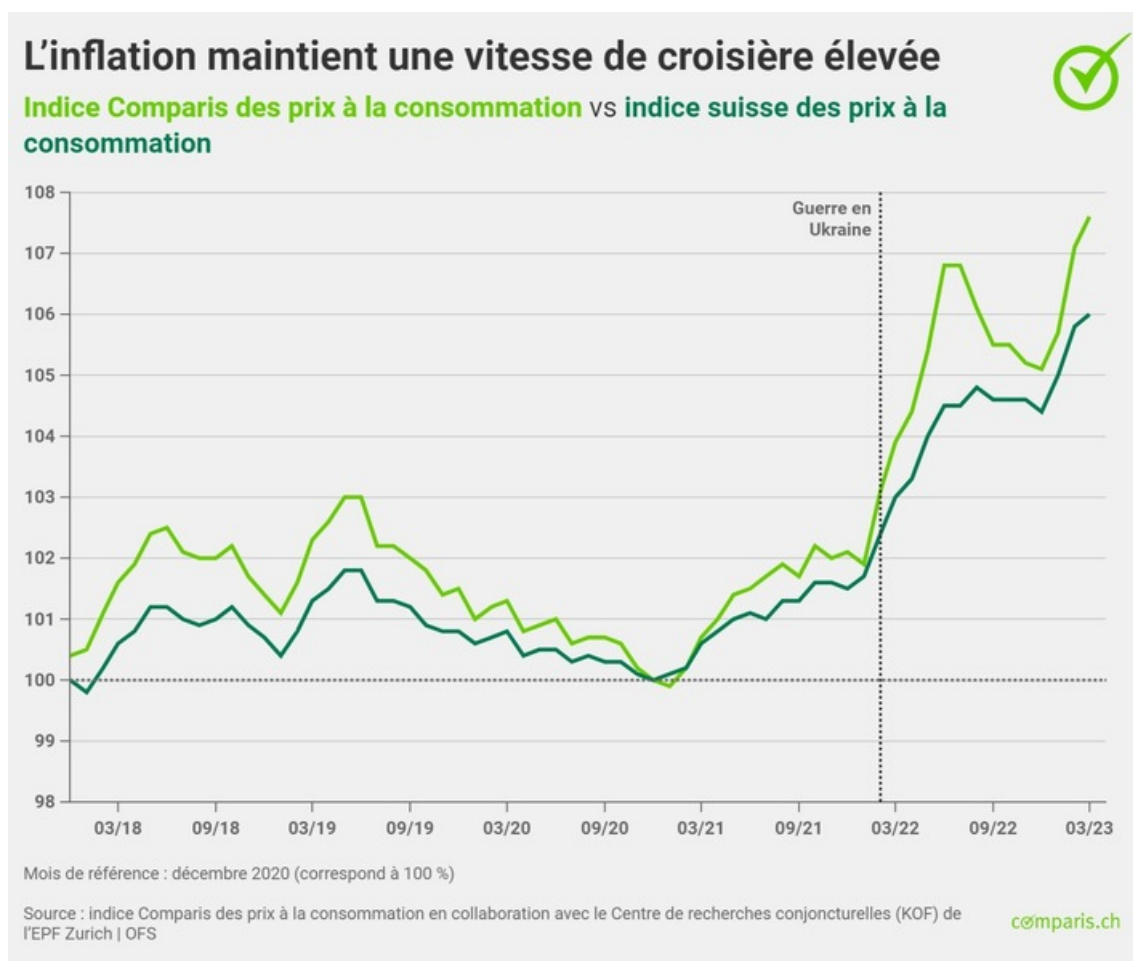


18.04.2023 – 00:30 Uhr

**Communiqué de presse : Aliments de base : jusqu'à 20 % de hausse sur un an**

Communiqué de presse

**Indice Comparis des prix à la consommation mars 2023****Aliments de base : jusqu'à 20 % de hausse sur un an**

En Suisse, l'inflation ressentie a de nouveau augmenté en mars, mais les prix n'ont progressé que de 3,5 % par rapport au même mois de l'année précédente. C'est ce que révèle l'indice Comparis des prix à la consommation\*. Toutefois, les aliments de base se sont quant à eux très fortement renchérissés : le beurre, le sucre ainsi que la margarine, les graisses et les huiles comestibles coûtent jusqu'à 20 % de plus que l'an dernier. Le lait, le fromage, les œufs, le pain, la farine, les produits céréaliers et les fruits, les légumes, les pommes de terre et les champignons ont vu leurs prix bondir de 7 à 9 %. « La hausse des coûts de l'énergie, des produits de fourrage et des engrais, combinée aux pertes de récolte, entraîne la flambée de prix de l'alimentaire. Et ces derniers ne risquent pas de baisser de sitôt », déclare Dirk Renkert, expert Argent chez Comparis. À contrario, les prix des carburants ont chuté de 7,4 % par rapport à mars 2022.

Zurich, le 18 avril 2023 – L'indice Comparis des prix à la consommation, établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, mesure l'inflation telle qu'elle est ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Pour ce faire, seule l'évolution des prix des biens de consommation courante est prise en compte, par exemple ceux des denrées alimentaires, des médicaments ou des vêtements. Le taux d'inflation est calculé abstraction faite des loyers et des biens durables.

Ainsi, selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 3,5 % de mars 2022 à mars 2023. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) rend compte quant à lui d'une hausse de 2,9 %.

**Une forte inflation perceptible aussi par rapport au mois précédent**

Par rapport à février 2023, les prix du panier suisse Comparis ont augmenté, de 0,5 % précisément (IPC : +0,2 %). Le mois précédent, les biens de consommation courante se sont renchérissés de 1,3 % (IPC : +0,7 %).

« L'inflation a moins progressé en mars qu'en février. La décélération est due surtout aux facteurs exceptionnels du mois précédent. En raison de la guerre en Ukraine, le mazout et les carburants sont devenus nettement plus chers, explique Dirk Renkert, expert Argent chez Comparis. Pour l'instant, les données actuelles ne font pas encore état d'une baisse de prix pour la

plupart des catégories de produits », poursuit-il.

### **Plus forte hausse des prix d'un mois sur l'autre**

En mars, divers produits se sont renchérissés. Les prix des transports aériens sont ceux qui ont le plus fortement augmenté : ils enregistrent une hausse de 9,8 % (février : +28,8 %).

Les consommatrices et consommateurs de voyages à forfait doivent également déboursier plus pour ce type de produit, dont les prix ont augmenté de 7 % (février : +8 %).

Ainsi, pour le deuxième mois consécutif, les vacances se sont nettement renchéries, en raison notamment de la saisonnalité. En février déjà, les coûts des transports aériens avaient augmenté de 45,8 % sur un an, par exemple. « Les prix continuent d'évoluer selon une tendance haussière », déclare D. Renkert.

Les vêtements pour femmes et hommes (+5 %) ainsi que la margarine, les graisses et les huiles comestibles (+4,4 %) figurent toujours dans le top 5 des produits qui ont subi la plus forte hausse de prix.

### **Les denrées alimentaires de base se sont nettement renchéries**

En comparaison annuelle, les denrées alimentaires ont particulièrement augmenté en mars : à l'exception de la viande et des produits carnés, la quasi-totalité des aliments de base ont vu leurs prix augmenter nettement plus vite que l'inflation moyenne. En mars, la margarine, les graisses et les huiles comestibles coûtaient 19,9 % plus cher qu'il y a un an, le sucre 17 %, le beurre 12,2 % et le lait, le fromage et les œufs 8,5 %.

« La hausse des prix de l'énergie, des produits de fourrage et des engrais, combinée aux pertes de récolte, entraîne la flambée de prix de l'alimentaire. Et ces derniers ne risquent pas de baisser de sitôt », prévoit l'expert.

### **Baisse des prix des carburants et des prestations sanitaires**

Il y a douze mois, en revanche, les consommatrices et consommateurs payaient leur carburant bien plus cher qu'en mars 2023. Selon l'analyse de Comparis, son prix a chuté de 7,4 % sur un an. Les prix des autres prestations de santé enregistrent la seconde plus forte baisse, ressortant 3,6 % en dessous de leur niveau de mars 2022. « C'est principalement le volume des prestations de santé assurées qui est responsable de la hausse continue des primes d'assurance maladie, et non les prix », affirme D. Renkert.

Les prix des télécommunications (-3,4 %), des médicaments (-2,4 %) et des appareils non électriques pour soins corporels (-2,3 %) ont également poursuivi leur dégrèvement.

### **Plus forte inflation chez les couples de 65 ans ou plus sans enfants**

Les couples de 65 ans ou plus sans enfants représentent la catégorie pour laquelle l'inflation s'est fait le plus ressentir au cours des douze derniers mois. Le taux de l'inflation telle qu'ils la ressentent par rapport à l'an dernier s'élève à 3,9 %.

Pour eux, le coût de la vie a augmenté de 0,5 % en mars par rapport au mois précédent.

Si l'on s'en tient aux chiffres, parmi tous les ménages, ce sont les personnes de moins de 65 ans vivant seules qui ressentent le moins le renchérissement. Avec un indice établi à 107,0 points, l'inflation ressentie par les personnes de cette catégorie s'élève à 3,3 % sur les douze derniers mois.

### **Plus forte inflation chez les personnes qui gagnent le plus**

Sur la base des revenus, c'est pour la catégorie qui gagne le plus que la vie s'est le plus renchérie par rapport à l'année dernière. Son indice des prix à la consommation a progressé de 3,8 % alors qu'en mars, l'inflation était de 0,6 %.

La classe de revenus intermédiaires à élevés a été la moins touchée par le renchérissement. Pour elle, les prix ont augmenté de 3,3 % depuis l'an passé, mais le mois dernier, ils ont augmenté de 0,4 %.

### **L'inflation la plus basse en Suisse italienne**

La comparaison des régions linguistiques révèle que la Suisse alémanique et la Suisse rhéto-romane ont enregistré l'inflation la plus élevée par rapport à l'an passé : elle s'y établit à 3,6 %. En mars, le niveau des prix a augmenté de 0,5 %.

Le renchérissement le plus bas par rapport à l'année précédente a été enregistré en Suisse italienne, où il s'élève à 3,3 %. Par rapport au mois précédent, le coût de la vie dans cette région a augmenté de 0,4 % en mars.

### **La Suisse reste préservée par l'inflation**

En comparaison internationale, on constate que sur douze mois, le renchérissement a été plus faible en Suisse que dans la zone euro. Selon Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, les prix ont augmenté de 6,9 % dans les pays de la zone euro au cours de cette période (dans l'ensemble de l'UE : +9,9 %). En mars, le taux d'inflation s'établissait à 0,9 % (contre 0,8 % dans l'ensemble de l'UE).

Pour toute l'année 2023, l'inflation devrait atteindre 6,1 % dans la zone euro et 7 % dans l'UE. Dans son examen de la situation économique et monétaire de mars, la Banque nationale suisse table sur une inflation de 2,6 % pour cette année.

### **\* Indice Comparis des prix à la consommation**

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix sur la base d'un panier représentatif d'environ 1050 biens et services. L'inflation se caractérise par une baisse persistante de la valeur monétaire ou par une augmentation du niveau moyen des prix. L'IPC comprend 12 catégories principales, parmi lesquelles on trouve les investissements à long terme et les loyers. En revanche, les grands postes de dépenses, tels que les primes des assurances sociales ou les impôts directs, ne sont pas pris en compte. L'IPC ne reflète donc pas l'inflation telle qu'elle est réellement ressentie par les consommatrices et les consommateurs.

Établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, l'indice Comparis des prix à la consommation reflète le ressenti de l'inflation en excluant les montants des loyers et les prix des biens durables tels que les voitures de tourisme et les meubles pris en compte dans les données de l'IPC. Par ailleurs, Comparis tient explicitement compte de facteurs tels que le type de ménage, la catégorie de revenus et la région linguistique.

Les données à la base de l'indice Comparis des prix à la consommation sont issues de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) ainsi que de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Les pondérations pour les nouveaux indices de prix sont établies sur la base de l'EBM. Sont ensuite calculés les [indices-chaînes de Laspeyres](#) avec les séries de prix de l'IPC. L'indice de base est celui de décembre 2017 (correspond à 100 %).

#### Pour en savoir plus :

Dirk Renkert  
 Expert Argent  
 Téléphone : 044 360 53 91  
 E-mail : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
[comparis.ch/hypoPlus](http://comparis.ch/hypoPlus)

#### À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs de télécommunications. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. Fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, l'entreprise compte près de 200 collaboratrices et collaborateurs à Zurich.

#### Medieninhalte

